

Image not found or type unknown



Boni de liquidation/Répartition irrégulière

Par **leodehaguenau**, le **22/02/2016** à **17:01**

Bonjour,rrnJe suis associé 50/50 dans une SARL.rnPour raisons personnelles, nous souhaitons répartir le boni de liquidation 60/40.rnrnMon comptable m'a dit que dans ce cas, les 10% touchés en plus seraient considérés comme une donation mais je n'ai aucun texte et aucune base juridique sur cette affirmation.rnrnQuelqu'un a-t-il une idée? Merci.